

CONVENTION de FORMATION AYURVEDA Théorique & Pratique

05 Juin 2023

ENTRE :

ECOLE DE FORMATION SATTVA

N° SIRET : 507 926 830 000 21 - APE 85517

ET :

NOM -----

PRENOM -----

N° tél. -----

Adresse-----

Mail -----

POUR :

La formation de praticien en Ayurveda – niveau 1 – 100 h

LIEU :

A L'ECOLE DE YOGA INTEGRAL SATTVA

8 RUE DU GRAND CHAMP – THEIX

63122 St GENES CHAMPANELLE

PROGRAMME : *(sous réserve de modifications)*

MODULE 1 : Constitution individuelle :

Etude des tempéraments & variations

Dates :

14-15 Octobre 2023

MODULE 2 : Alimentation saine :

Savoir adapter ses menus à sa constitution

Dates :

09-10 Décembre 2023

MODULE 3 : La phytothérapie ayurvédique

selon les tempéraments

Dates :

02-03 Mars 2024

MODULE 4 : Thérapies subtiles

selon l'Ayurveda & Yoga-thérapie

Dates :

04-05 Mai 2024

MODULE 5 : PRATIQUES CURATIVES

et THERAPIES APPLIQUEES

Dates cuisine :

25-26 novembre 2023

Dates massage :

16-17 mars 2024

HORAIRES :

9H-12H30 et 13h30-17h (*sous réserve de modulation à voir avec le formateur*)

ELEMENTS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie utilisée suit une alternance entre la pratique et la théorie : **présentiel** ou **distanciel**
Le stagiaire bénéficie :

- De livrets pédagogiques en Ayurvéda
- De fiches techniques sur les thèmes abordés en journées et une trame à suivre
- Des enseignements, des cours pratiques et un suivi personnalisé
- **Des enregistrements des formations en visio seront disponibles Nouveau**

Une bibliographie sera à étudier et des pratiques seront à réaliser chez soi.

Une feuille de présence atteste de l'assiduité de chaque participant.

Examen continu avant validation en fin d'année

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le montant de l'action de formation pour 2023-24 est de :

1200 € l'année (TTC)

MODALITES DE PAIEMENT :

- PAIEMENT en une fois : un chèque de 1200 €, à établir maintenant
- PAIEMENT par mois : 110 € /mois [12 chèques à établir maintenant]

- PAIEMENT par module seul :

Module de 2 jours : 220 € [chèque de réservation à établir maintenant]

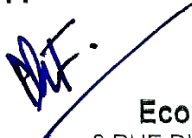
- VIREMENT : MONTANT de ... €

**Les chèques seront encaissés le 05 du mois - à partir du mois de juillet 2023
(NE PAS DATER LES CHEQUES - MERCI)**

*La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois. **Pas de remboursement pour absence non justifiée.***

Fait à ... , en deux exemplaires, le ...

Philippe FRADIN



Ecole de Yoga Sattva
8 RUE DU GRAND CHAMP -THEIX
63122 ST GENES CHAMPANELLE
N° Siret : 507 926 830 000 21

Pour le stagiaire,
Phrase manuscrite, lu et approuvé,
Bon pour engagement,

Signature,